

	Réunion du Conseil scientifique de l'EHESP 27 février 2020 Compte-rendu synthétique et relevé de décisions	Référence	CS février 2020
		Révision	
		Date d'application	
		Version	

Validation

	Rédigé	Vérifié	Validé
Date	27 février 2020	03 juillet 2020	19 juin 2020
Prénom nom (ou nom de l'instance)	S. Kitar	Dominique Polton	Membres du conseil scientifique

Membres présents

Dominique Polton – Isabelle Ville – Catherine Bonvalet – Philippe Colombat – Claude Martin – Pierre Le Cann – Nolwenn Le Meur-Rouillard – Marine Ray – Sylvaine Cordier - Nolwenn Le Meur-Rouillard - Philip Milburn - Christophe Barlet - Frédérique Quidu

Membres absents excusés

Robert Barouki – Valérie Hamdi - Barbara Le Bot - Dominique Lagadic - Tobias Kurth

Personnes de l'EHESP

Laurent Chambaud - Sarah Kitar – Christophe Le Rat – Bernard Jégou – Jean-Marie André – Olivier Grimaud – Alessia Lefébure

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
<p>Approbation de l'ordre du jour</p>	<p>Dominique Polton introduit la séance. Elle excuse les absents et liste les procurations. Elle rappelle que cette séance devrait être la dernière de cette mandature. Elle remercie vivement les membres du CS pour leur participation active et la richesse des débats. Elle souligne le chemin parcouru par l'école et remercie les équipes pour leur travail.</p> <p>L'ordre du jour est approuvé.</p>	
<p>Actualités de l'EHESP</p>	<p>Laurent Chambaud présente les actualités.</p> <p>Renouvellement des instances</p> <p>L'ensemble des instances pourraient voir leur <u>mandat prolongé</u>. Cela permettra de modifier le décret relatif aux instances de l'EHESP, comme demandé depuis plusieurs mois par l'EHESP. Par ailleurs, il s'agit d'intégrer directement les évolutions de l'école qui feront suite au rapport Thiriez. Les délais de prolongations devraient être établis d'ici la fin de l'année.</p> <p>Dominique Polton rappelle que le CS a formulé des propositions concernant la composition et le fonctionnement du CS, notamment au regard des recommandations du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES).</p> <p>Recrutements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du départ en retraite de Philippe Quénel, <u>directeur du LERES</u>, un appel à candidatures est ouvert jusqu'à fin mars, y compris à l'international. Ce poste particulier occupe une place très importante pour l'EHESP. - Au sein de la <u>Direction du Développement et de la Formation Continue</u> (DDFC), une nouvelle fonction stratégique est créée. L'actuelle directrice deviendra ainsi directrice adjointe et sera en charge de la mise en œuvre opérationnelle, en lien étroit avec le directeur stratégique. - L'<u>organigramme</u> de l'école a été modifié. Conformément aux recommandations du HCERES, il fait apparaître une direction stratégique resserrée, avec le Directeur, la Secrétaire Générale, le Directeur de la Recherche et la Directrice des Etudes. Par ailleurs, conformément à la réglementation, la conseillère de prévention est directement rattachée à la direction. Enfin, des modifications ont été faites au niveau du Secrétariat général (SG). Le service documentation se sépare du Centre d'Appui à la Pédagogie (CAaP) pour rejoindre le SG. Cette décision correspond à une phase transitoire, qui pourrait évoluer dans le cadre d'un learning center. Le SG accueille également une mission transversale dématérialisation, pour favoriser la fluidité dans les processus. - Concernant le <u>Département Santé Environnement Travail et Génie Sanitaire</u> (DSET-GS), Philippe Quénel a été missionné pour produire un rapport sur les évolutions possibles de la structuration du domaine prioritaire 	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>« environnements et santé » ainsi que les conséquences sur le département qui vit actuellement une crise. Le rapport a été remis et une rencontre est organisée avec les membres du département, avant une prise de décisions concernant ce domaine prioritaire et concernant la composition du département.</p> <p>Labels</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'EHESP a obtenu le <u>label Bienvenue en France</u> avec 3 étoiles pour 4 ans. Important pour l'attractivité des étudiants et élèves étrangers, ce label engage l'école sur les modalités d'accueil de ces derniers. - L'EHESP a obtenu le <u>label Développement Durable et Responsabilité sociale</u> (DD&RS) pour 4 ans. Un certain nombre d'engagements ont été pris dans ce cadre, et les questions DD&RS doivent teinter l'ensemble des actions de l'école notamment en termes de recherche et de formations. <p>Rapport Thiriez</p> <p>La mission sur la Haute Fonction Publique a rendu ses propositions, avec différentes implications pour l'EHESP.</p> <ul style="list-style-type: none"> - De manière générale, l'EHESP est concernée par les propositions qui s'appliquent à toutes les écoles visées dans le rapport (tronc commun de 6 mois, diversité sociale, etc). Concernant la recherche, il est proposé d'une part d'ouvrir la possibilité pour les titulaires de thèse d'intégrer la haute fonction publique, et d'autre part de permettre aux élèves des écoles d'accéder au doctorat au travers de 3 options (doctorat professionnel, doctorat sans thèse et PhD). L'école étant déjà confrontée à ces questions depuis plusieurs années, l'opérationnalité de cette proposition reste à définir. - Des propositions spécifiques sont également formulées pour l'EHESP, avec d'une part l'organisation des concours directement par l'EHESP à la place du Centre National de Gestion (CNG), d'autre part la fusion des filières Directeur d'Hôpital et Directeur d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (D3S), et enfin la fusion entre l'École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (EN3S) et l'EHESP. Dans une approche globale de la santé, le rapprochement entre santé publique et protection sociale peut faire sens, mais cette proposition forte est malheureusement peu développée et argumentée. Ainsi le rapport ne mentionne ni l'absence d'équipe de recherche et de formation académique dans le domaine de la protection sociale, ni le développement des recherches et des formations en santé publique suite à la transformation de l'école. <p>Partenariats</p> <p>Plusieurs conventions cadres ont été établies, pour abriter des activités déjà développées avec les partenaires et pour favoriser les collaborations à venir :</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>- Une convention cadre est signée avec <u>l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire</u>, dans le cadre du dispositif inter-régional de recherche, d'évaluation et d'expertise en santé (DIREES) ainsi que certains projets spécifiques comme la mise en place de formations sur l'animation territoriale.</p> <p>- Une convention cadre est signée avec <u>l'Université Rennes 1</u>, concernant des activités déjà développées en partenariat (formation, recherche, international et vie de campus).</p> <p>- Une projet de convention cadre est en cours d'élaboration avec le <u>Centre Hospitalier Universitaire de Rennes</u>, concernant des activités déjà développées (location du bâtiment Max Weber) ainsi que le développement de nouvelles activités (exemple : projet de formation autour de la résistance microbienne).</p> <p>- Une convention avec l'Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (<u>ISPED</u>) de l'Université de Bordeaux est en cours de également finalisation.</p> <p>- Un projet partenarial avec Sciences Po Rennes, l'Université Rennes 2 et ASKORIA sera lancé le 9 mars avec la création de la 1ère <u>Grande École des Solidarités</u>. Ces 4 établissements proposent de constituer une offre commune de formations sur les solidarités et le lien social, en valorisant des formations déjà développées et en développant de nouvelles formations, notamment continues. Il s'agit aussi de valoriser les niveaux licence et master dans ces domaines, puis probablement le doctorat et les activités de recherche.</p> <p>- A l'international, des contacts sont en cours avec la <u>Tunisie</u>, qui souhaite mettre en place une école de santé publique et demande à l'EHESP d'accompagner ce développement.</p> <p>Autres actualités</p> <p>- Les <u>Rencontres scientifiques</u> du Réseau doctoral en santé publique se dérouleront à Marseille les 3 et 4 mars.</p> <p>- Concernant le coronavirus, l'EHESP est sollicitée par la Direction générale de la santé (MSS) pour développer des <u>capsules vidéo</u> à destination des professionnels de santé concernant le virus, les mesures de protection, les cas suspects ou probables.</p> <p>Discussion :</p> <p>La <u>Grande école des solidarités</u> correspond à la mise en commun de formations déjà développées par les 4 établissements partenaires et une réflexion sur les formations à développer en commun. Il s'agit d'accompagner les professionnels en situation de responsabilités dans le domaine des solidarités et du social, comme une déclinaison du dispositif Hôpital Plus. Le domaine de la recherche sera également questionné, pour valoriser l'existant et identifier les besoins de développement. Le lancement symbolique aura lieu le 9 mars, avec des personnalités qui appuient la démarche.</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>Il s'agit essentiellement de valoriser des activités déjà développées et cela n'engendrera donc pas de surcharge de travail pour les enseignants-chercheurs. Le souhait est d'affirmer la présence du pôle rennais dans ce domaine, mais il n'est pas envisagé de créer une structure spécifique.</p> <p>Cette initiative paraît surtout intéressante pour Askoria, qui a besoin de développer la recherche « en travail social » et aspire à faire du travail social une discipline. Cela ne représente pas un enjeu pour l'EHESP, mais sa contribution en recherche pourrait s'appuyer sur les ressources sur le <i>welfare</i> développées à ARENES. Le terme de « grande école » est à éclaircir.</p> <p>Cette initiative correspond à un vivier de circulation de compétences et à vivier de ressources (bourses CIFRE). Elle pourrait se rapprocher d'une école universitaire de recherche (EUR), avec une mise en commun de compétences des chercheurs et de parcours mutualisables. Il s'agit d'un bon espace pour créer de la recherche qui ne soit pas de la recherche académique. Des liens seraient à développer avec les assises de la solidarité, portées par Leszek Brogowski.</p> <p>Le DIREES constitue un prototype inspirant, sur lequel Bernard Jégou s'est appuyé pour les propositions qu'il formule dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par les Ministres de la santé et des Outre-mer, pour la coordination des <u>recherches dans les territoires d'outre-mer</u>. L'école est présente sur ces territoires et a un rôle à jouer dans ce cadre.</p> <p>La situation du <u>CAaP</u> et du service documentation a fait l'objet d'une saisine du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et il est apparu pour les équipes et l'auditeur mandaté que les conditions ne sont pas réunies pour la construction collective d'un learning center.</p>	
Echanges sur le projet de loi de programmation pluri annuelle de la recherche (LPPR)	<p>Bernard Jégou présente le contexte et le processus de la LPPR.</p> <p>Discussion :</p> <p>Le projet de loi n'est pas connu, mais différents rapports prévoient des éléments qui suscitent une inquiétude généralisée. Un nombre important de laboratoires, de sections, de revues, d'universités, etc. ont voté des motions qui s'y opposent. ARENES s'est déclaré laboratoire en lutte et n'a pas déposé son auto-évaluation HCERES auprès des tutelles. La Commission Recherche de l'université Rennes 1 a voté une motion pour manifester son inquiétude. La journée du 5 mars aura lieu une grève générale « La recherche s'arrête ».</p> <p>Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'autonomisation des universités, et vise à apporter plus de moyens à la recherche. Mais la redistribution des ressources pose question, avec le renforcement de la recherche par projets</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>et de l'Agence nationale de la Recherche (ANR) ainsi que l'assouplissement des statuts et des contrats. A ce titre, la crainte est notamment exprimée d'une accentuation de la précarisation des ingénieurs de recherche à l'EHESP. Ce projet engendrera des inégalités importantes entre les différents établissements, avec un modèle qui s'appuie sur des indicateurs liés à la valorisation économique (dépôt de brevet, classement de Shanghai, etc.), qui ne peuvent pas être représentatifs de l'ensemble de la recherche, notamment pour les sciences humaines. La tendance est globale dans le monde entier. L'EHESP aura une responsabilité concernant ces nouveaux outils qu'elle aura à gérer en autonomie, et la manière dont elle choisit de les mettre en œuvre.</p> <p>Le Conseil scientifique n'a pas prévu de prendre une position collective lors de cette séance, et pourrait poursuivre le débat lors d'une prochaine séance selon l'évolution du dossier.</p>	
<p>Doctorat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Point d'information sur le périmètre « Université Bretagne Loire (UBL) » et le quinquennal à venir des écoles doctorales - Problématique de l'accès aux bases de données bibliographiques pour les doctorants inscrits à l'EHESP - Avis sur la candidature de Monsieur Eric Malin en vue de sa nomination à la direction de l'Ecole Doctorale 	<p>Philippe Milburn indique que suite à la disparition de l'Université Bretagne Loire, les écoles doctorales (ED) et l'école des docteurs ont été maintenues. A partir de 2022, il est prévu de conserver les mêmes découpages disciplinaires, mais en différenciant les deux régions. Le 6 mars, les dossiers doivent être déposés auprès de l'HCERES, avec les découpages des ED et leur porteur. Philippe Milburn dirigera l'ED Sociétés Temps Territoires Bretagne, et la gouvernance est à revoir.</p> <p>Christophe Le Rat explique que depuis que l'EHESP inscrit administrativement ses doctorants, les doctorants de l'équipe Management des Organisations en Santé (MOS) n'ont plus accès aux bases de données bibliographiques. Une solution d'urgence a été mise en place de manière momentanée avec l'ouverture de la base Scopus pendant 1 mois. Une enquête sur les usages de ces bases de données par la communauté de l'EHESP sera menée, avant de prendre une décision pour l'investissement de l'EHESP qui pourrait se faire en propre ou en partenariat avec l'UniR par exemple.</p> <p>Discussion :</p> <p>L'enquête vise à identifier les usages, sachant que la problématique est surtout rencontrée par l'équipe MOS (dont l'EHESP est seule tutelle actuellement), mais aussi par tous les chercheurs non rattachés à une Unité mixte de recherche (UMR) ainsi que par les étudiants. Si une négociation paraît difficile à mettre en place dans le cadre du Réseau doctoral en santé publique et de ses 11 établissements, cela pourrait s'envisager dans le cadre de la politique de site (Université Rennes 1 ou UniR).</p> <p>Bernard Jégou présente la candidature d'Eric Malin à la direction de l'Ecole Doctorale sciences économiques et sciences de Gestion (EDGE), Thierry Pénard étant devenu doyen de la fac d'économie.</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
« sciences Economiques et science De Gestion (EDGE)	Le Conseil Scientifique émet un avis favorable à l'unanimité moins une abstention, pour la candidature d'Eric Malin en vue de sa nomination à la Direction de l'école doctorale EDGE.	
Présentation projet de recherche « Télé expertise dermatologie »	Ce point est reporté à la prochaine séance du CS.	Point à inscrire à l'ordre du jour du prochain CS.
<p>Labélisations et accréditations de l'EHESP</p> <p>1. Etat des lieux</p> <p>2. Processus d'évaluation du haut comité d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) des unités de recherche (vague B - accréditation période 2022-2026)</p> <p>- Calendrier et échéances</p> <p>3. Bilans des équipes et unités de recherche (ARENES, REPERES, IRSET) et point d'étape sur les projets des unités de recherche (IRSET, ARENES) et du projet RSMS</p>	<p>Françoise Cormerais présente les <u>labélisations et accréditations</u> de l'EHESP.</p> <p>Discussion :</p> <p>Il est précisé que le Mastère spécialisé ingénierie et management des risques en santé, environnement, travail (IMR-SET) a été suspendu par manque d'effectif de qualité suffisante. Cela oblige également à questionner les formations en santé environnement, qui sont peu attractives alors qu'on dispose d'une recherche d'excellence dans ce domaine.</p> <p>Bernard Jégou présente le <u>processus d'évaluation des unités de recherche par le HCERES</u>. Il indique que dorénavant chacune des tutelles de l'UMR doit rédiger un avis sur le dossier déposé, notamment au regard de ses orientations stratégiques. L'investissement de l'école repose sur les 3 axes prioritaires de son plan stratégique, avec le souhait que les différentes disciplines puissent trouver leur place. Pour ARENES, toutes les tutelles sont convergentes et soutiennent la directrice actuelle jusqu'à la fin de son mandat.</p> <p>Sylvie Ollitrault présente les éléments du <u>bilan de ARENES</u>, en précisant que le laboratoire est en lutte et n'a pas déposé son dossier auprès des tutelles. Jean-Pierre Le Bourhis présente le <u>projet de ARENES</u>.</p> <p>Discussion</p> <p>Le conseil scientifique formule un certain nombre de remarques et d'interrogations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est regrettable de ne pas avoir de documents à disposition, pour donner un avis ou des recommandations. Aucun document n'a été remis en amont, et les visuels présentés ne sont pas lisibles. - La structuration ne paraît pas encore lisible ; le projet semble proposer une continuité par rapport à l'existant, et il est difficile de percevoir les changements. Notamment, le conseil scientifique ne perçoit pas d'évolutions par rapport à la séance précédente, en particulier concernant l'intégration des équipes REPERES et MOS. 	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<ul style="list-style-type: none"> - Il sera nécessaire de justifier le fait de revenir à une structuration par axes, alors que la démarche inverse avait été appréciée par le HCERES, avec une structuration par équipe lors de la dernière évaluation. - L'évolution de l'unité doit anticiper les attentes des évaluateurs et des tutelles, notamment le CNRS qui est sensible aux questions de santé publique et l'INSERM qui a des attentes autour de l'économie de la santé. <p>Les membres d'ARENES indiquent, en réponse à ces questionnements, les précisions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce nouveau projet s'inscrit dans la continuité du précédent, avec des évolutions à la marge, comme la suppression des chantiers transversaux, dont certains sont intégrés aux axes. - La structuration de l'unité repose sur des axes, qui sont constitués de différents groupes de recherche dans lesquels les projets émergent. Les axes permettent une structuration plus poreuse et agile, et elle est de plus en plus adoptée par les unités CNRS. - L'intégration de MOS et REPERES pourrait se faire au travers d'un groupe de recherche dans l'axe 1 ou l'axe 3. Le dialogue est toujours ouvert pour permettre la visibilité des recherches sur le management et les services de santé (RSMS), mais l'intégration de certains membres de MOS et REPERES devra être réfléchi de manière à conserver ce qui fait l'unité de l'UMR, c'est-à-dire une matrice qui va de la formulation des problèmes et des politiques publiques jusqu'à leur évaluation. <p>Plusieurs membres du conseil scientifique soulignent la nécessité de donner une visibilité aux recherches sur les services et le management en santé, au travers d'un axe à part entière.</p> <p>Laurent Chambaud rappelle les enjeux pour l'EHESP et explicite la position de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'école participe à ARENES depuis longtemps, avec des chercheurs sur les politiques publiques, puis des chercheurs autour de la promotion de la santé et de l'éducation à la santé qui ont également intégré ARENES. - L'EHESP peine depuis plusieurs années à développer les RSMS, alors qu'elle est attendue dans ce domaine, qui ne dispose pas d'équipe en France. Il s'agit d'une attente des administrateurs, des tutelles, ainsi que des organismes de recherche, à laquelle l'école se doit de répondre. - Une base de projet a été aujourd'hui établie et fédère une masse critique et grandissante de chercheurs. Cette base est ouverte et peut être modifiée et enrichie. - Les liens entre les RSMS et les questions des politiques publiques et territoires développés au sein de ARENES, ne sont pas artificiels, même s'ils demandent à être construits dans la durée. 	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<ul style="list-style-type: none"> - La visibilité des RSMS est un enjeu majeur pour l'EHESP au niveau national et international. La structuration devra donc faire apparaître clairement ce domaine. Si cela n'est pas possible au sein de ARENES, l'EHESP devra trouver une autre solution. <p>Olivier Grimaud présente le <u>bilan de REPERES</u> et il présente le <u>projet RSMS</u> (Recherche sur le Management et les Services de Santé) avec Nicolas Sirven.</p> <p>Le projet RSMS est issu d'un travail commun des équipes REPERES et MOS. Il se structure autour de différents axes et les collaborations se concrétisent déjà au travers de 2 dépôts de projets. La forme que prendra ce projet n'est cependant pas encore connue. Le rapprochement avec ARENES rencontre en effet des blocages en raison de plusieurs éléments : d'une part l'affichage de la dimension santé, et d'autre part le nombre important de chercheurs qui arriveraient.</p> <p>Discussion :</p> <p>La discussion porte sur les options possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une intégration de l'équipe autour d'un axe RSMS à ARENES est l'option privilégiée par l'EHESP. - Jean-Pierre Le Bourhis indique que la possibilité, pour une partie du groupe RSMS, d'intégrer ARENES sera analysée par le conseil d'unité de mai au regard des critères de productivité et de cohérence scientifique avec le projet ARENES. Un équilibre est à trouver pour qu'une labellisation soit possible, notamment au regard d'une évaluation qui, pour le CNRS, concernera la science politique. Si les conditions sont réunies, une douzaine de personnes pourraient éventuellement intégrer l'UMR. Il faudrait dans ce cas créer une équipe propre à l'EHESP, non labellisée, pour accueillir les autres personnes du groupe de recherche. - Une autre option est un projet en propre déposé auprès de l'INSERM, ou un projet déposé avec d'autres partenaires auprès du CNRS et de l'INSERM : <ul style="list-style-type: none"> ○ La labellisation d'une équipe en propre par l'INSERM et/ou le CNRS paraît difficile dans la mesure où la réunion des équipes MOS et REPERES n'a pas encore montré sa cohérence au travers de projets communs. ○ La solution consistant à créer une équipe au sein de l'EHESP avant d'envisager sa labellisation en UMR, repousserait cependant l'échéance de la labellisation et de la visibilité de ce champ encore de 5 ans. 	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Il est rappelé que les échecs des présentations de MOS auprès de l'INSERM se sont déroulés dans des contextes différents, et ce nouveau projet présente des atouts importants sur le plan du site et sur le plan national. <p>Le Conseil scientifique rappelle la nécessité de disposer d'un dossier pour la prochaine séance, de manière à pouvoir discuter de façon plus efficace.</p> <p>Michel Samson présente le <u>bilan et le projet de l'IRSET</u>.</p> <p>Discussion : L'équipe d'Yves Roquelaure sur la santé au travail, s'intéressait essentiellement aux troubles musculo-squelettiques rencontrés dans les entreprises agro-alimentaires. Elle élargit aujourd'hui son champ en intégrant notamment les <i>burn-out</i>, qui peuvent être en lien avec des questions de management. Les dimensions sciences sociales sont prises en compte dans certaines recherches, notamment au travers de partenariats avec des chercheurs de l'université Rennes 2.</p>	